



UNSA - Union Régionale Lorraine
Gare de Metz - Porte F
Place du Général de Gaulle - 57000 METZ
☎ 03 87 62 67 64 // 📠 09 79 94 30 82 // sncf : 772 992
e-mail : unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

UNSA - Union Régionale Lille
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE
☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917
e-mail : ur.lille@unsa-cheminots.org

DP Cadres DFCA du 13 juin 2012

Bulletin n°72 – juin 2012

La réunion DP Cadres Direction Fret Charbon Acier du 13 juin 2012 a été présidée par Laurent VERSCHELDE (Directeur DFCA) assisté de Cécile MARTIN (Responsable GPEC-RH) et Sophie HAAGE (Assistante RS)

La délégation UNSA était bien sûr présente et vous trouverez ci après notre déclaration ainsi que quelques éléments apportés par la Direction.

Lille, Metz le 13 juin 2012.

Monsieur le Président,

Le changement c'est maintenant

L'UNSA s'inscrit dans une perspective équivalente. Elle souhaite que ce slogan, auquel a adhéré une majorité de français, s'applique à l'entreprise même si notre organisation syndicale se tient éloignée des partis.

Le démantèlement continu de notre outil de travail doit cesser. Comment peut-on accepter une telle situation ? Il n'y a pas un jour sans que ne soit annoncée la suppression de tel ou tel chantier, voire entité, accompagnée la plupart du temps d'un préavis nébuleux qui laisse entendre que rien n'est fait et que chacun y trouvera son compte. Est-ce là le signe d'une prospérité, d'un avenir serein. Comment expliquer cet état de fait si ce n'est la volonté de vouloir conduire l'EPIC SNCF au déclin, comme le Fret SNCF ? L'arrivée de la concurrence ne peut être mise à toutes les sauces et justifier cette politique d'austérité dans l'entreprise.

Notre organisation syndicale a profité de l'élection d'un nouveau président de la République pour inciter les autres organisations syndicales représentatives et leur proposer de rencontrer dans les meilleurs délais le nouveau ministre des transports. L'avenir du ferroviaire en France et celui de la SNCF doivent retenir toute son attention. C'est un état d'esprit citoyen auquel chacun devrait adhérer au regard, non seulement du Grenelle de l'environnement, mais aussi de la simple logique de la politique des transports dans notre pays.

D'autres sujets doivent également être réexaminés en particulier la loi Diard. Cette loi du 19 mars 2012, véritable atteinte au droit de grève n'est pas de nature à renforcer le dialogue social.

Les orientations néfastes prises sans consultation ni concertation par le gouvernement précédent doivent être dénoncées et faire l'objet d'un débat constructif.

Autre élément de preuve heureusement combattu par l'UNSA, la journée de carence. Estimant l'application de la journée de carence à la SNCF comme une mesure illégale, l'UNSA est bien la seule et unique organisation syndicale à contester cette mesure face au Tribunal.

Sans attendre le rendu du jugement prévu le 26 juin 2012 et compte tenu du jugement du TGI du 05 juin 2012 concernant la RATP, la SNCF a enfin suspendu l'application de la journée de carence. Si le jugement rendu pour la SNCF le 26 juin aboutit aux mêmes conclusions, les retenues déjà effectuées à ce titre feront l'objet de reversement aux agents concernés.

Par cette suspension, la SNCF donne raison à la démarche entamée par l'UNSA-Cheminots et conforte notre action syndicale pour le respect du droit des salariés. Les dispositions du chapitre 12 du Statut s'appliquent donc à nouveau.

Sur le plan de l'Activité Fret, plusieurs sujets nous interpellent.

Tout d'abord, le bilan social et la situation de l'emploi et du budget effectif. L'analyse des tableaux montre que les effectifs pour l'année 2012 subissent une baisse considérable au regard des chiffres 2011 qui elle-même avait vu plus de 1200 emplois supprimés par rapport à 2010. Cette constatation mérite une explication.

Certes vous allez nous dire qu'il s'agit en fait d'une adaptation de la charge de travail et que celle-ci influe sur les effectifs. Mais la véritable question est de savoir pour quelle raison la dite charge de travail devrait continuellement baisser. N'est-ce point là le signe d'une volonté politique de réduire année après année les effectifs en s'appuyant sur de nouvelles adaptations, de nouvelles organisations, de nouvelles suppressions de services. La seule variable d'ajustement trouvée par la Direction est de réduire la masse salariale, signe du déclin de Fret.

Que dire également des nombreux agents en contrat avec l'EME. Quelles sont leurs perspectives d'avenir ? Est-ce motivant de ne pas connaître de quoi sera fait demain ?

La situation de l'absentéisme et des accidents du travail est catastrophique. Les accidents de trajet augmentent, résultant d'agents contraints de mutations éloignées et obligés d'utiliser la voiture pour se rendre au travail. L'UNSA vous aura pourtant alerté à de nombreuses reprises sur ce point.

Monsieur le Président, comment la direction peut-elle cautionner cette politique, cette dégradation de l'emploi sur les Régions Nord et Lorraine. Les femmes et les hommes cités précédemment et embarqués dans la tourmente ne comprennent pas votre stratégie, la stratégie d'une entreprise qui n'est pas en conformité avec le choix d'une majorité de français qui se sont récemment exprimés et qui souhaitent préserver un service public de qualité. Il est temps de monter au créneau pour repousser l'assaillant. Il est temps d'afficher une volonté forte, de tout mettre en œuvre pour maintenir l'emploi sur deux régions déjà largement sinistrées.

L'UNSA ne peut cautionner cette politique du pire. D'autres perspectives d'avenir pour le ferroviaire doivent être imaginées. Le ferroviaire a encore de beaux jours devant lui. Il suffit simplement d'y croire et de travailler en ce sens.

Merci de votre attention.

La délégation UNSA Cheminots

Prochaine réunion DP Cadres : Jeudi 06 septembre 2012 à 10h15
Salle 831 – 832 Direction Fret Charbon Acier– LILLE

QUESTIONS / REPONSES

1. Organisation du travail
2. Effectifs
3. Rémunération
4. Formation
5. Divers
6. Hors compétence

1. Organisation du travail

1 --- La délégation UNSA-Cheminots demande un point sur les mesures prises effectivement à la suite des groupes de travail DPX.

Réponse Direction : Un point d'avancement est fait tous les trimestres. A fin mars, le taux d'investissement du plan managérial issu des groupes de travail de Dpx était aux alentours de 25%. On notera la progression notable en matière de projets d'équipes : 68%

En voici quelques exemples :

Meilleure gestion de projet

Adapter le management de projet au périmètre de l'étude : mise en place du COPIL NxP et EID avec un pilotage identifié

Renforcement de l'autonomie des acteurs opérationnels

Organisation de réunions en plateforme avec les différents interlocuteurs afin de définir un mode de fonctionnement : fait dans les 3 PF dans le cadre de réunions d'équipes

Relation DPX/Commercial

- interventions de commerciaux dans des réunions de plateforme
- réécriture de consignes de dessertes en cours en coopération avec les DPX par la cellule logistique
- convention DFCA de février avec constitution de groupes de travail autour de produits communs

Délégation des tâches

2 plateformes sur 3 se sont organisées pour confier des tâches à des agents disponibles en plateforme

Pilotage de la performance

A fin mars, 68% des équipes ont un projet d'équipe pilotée dans Pro2

Cela signifie : partage des objectifs au sein d'une équipe, communication des résultats de l'équipe par le DPX

Le prochain point d'avancement se fera fin juin.

Commentaire UNSA : Nous attendons des mesures concrètes, notamment dans l'allégement des charges de travail annexes des DPX...

2. Effectifs

2 --- La délégation UNSA-Cheminots demande les infos systématiques DF CA :

- Qualité de service (pilotage mensuel)
- Etats 4815 de 2012.
- Mouvements réalisés mensuels du personnel (flux, retraites, mutations de, mutation à, TP, recrutements, promotions, changements de garde ou de filière...)
- Mouvements de la DFCA en 2012 (prévisions mutations, retraites, départs volontaires, réformes...)

--- La délégation UNSA-Cheminots demande :

- la liste des postes non tenus ou tenus par des agents d'une autre qualification
- la liste des postes créés, supprimés, requalifiés, déqualifiés ou en passe de l'être.
- la liste nominative des Cadres ne tenant pas un poste du CO.
- les postes du CO non couverts par un agent à la date des DP.
- La délégation UNSA-Cheminots souhaite avoir connaissance du nombre et de la liste des agents rattachés à l'EDC. Quelles sont les propositions faites et l'avancée des dossiers ?

Réponse Direction : Voir tableau en Annexe 2

3 --- La délégation UNSA-Cheminots demande le dernier Plan d'encadrement 2012 :

- CO des Cadres avec qualification, libellé du poste, UA
- affectations nominatives des agents, qualification, grade, immatriculation, UA

Réponse Direction : Voir réponse DP du 16/02/12, Q10, tableau 2.

Commentaire UNSA : Un tableau très imprécis qui ne nous permet pas de suivre ce dossier

4 --- La délégation demande quand a eu lieu ou aura lieu le comité de carrière ? Combien d'agents sont repris au vivier dans les différentes qualifications ?

Réponse Direction : Sur la DFCA, il y a 10 agents en vivier F, 4 en vivier G et 3 en vivier H.

Le prochain COCA DFCA aura lieu le 18/06/12, celui de la direction du Fret le 28/06/2012

Commentaire UNSA : Interrogez votre direction si vous ne connaissez pas votre potentiel...

5 --- La délégation demande quels sont les critères qui déterminent qu'un agent dont le poste est supprimé soit conservé en mission au Fret ou muté à l'EDC ?

Dans les deux cas, l'agent conserve-t-il les mêmes droits ?

Réponse Direction : Un cadre n'ayant pas de perspective de poste prévue à court terme peut intégrer l'EDC sous réserve d'avoir travaillé sur l'élaboration de son projet professionnel.

Temporairement et s'il existe un besoin, il peut assurer une mission au niveau de la DFCA.

Dans les deux cas, l'agent conserve les mêmes droits. Toutefois le paiement de l'ITT et/ou celui de l'indemnité compensatoire -réorganisation de l'astreinte, est lié soit à la mise en place sur un poste du CO, soit à l'intégration à l'EDC.

L'intégration à l'EDC fait suite à la suppression d'un poste et sous réserve d'avoir travaillé à l'élaboration d'un projet professionnel.

Les modalités sont reprises sur le 630 de l'agent ou dans le devis mobilité (RH0910 / RH0939).

Commentaire UNSA : Nous ne pouvons que suggérer aux agents cadres concernés de nous contacter pour les accompagner

3. Rémunération

6 --- La délégation UNSA-Cheminots demande les critères d'attribution de l'indemnité fixe mensuelle de management et d'encadrement des chefs ou dirigeants d'unité de production (art 3 RH00964) : pour nous les postes d'adjoint opérations, par exemple, répondent aux critères 2 et 3. Pour le critère 1, il s'agit d'un choix de l'établissement. Ces postes compliqués et peu reconnus pourraient être repris par l'activité afin d'être éligibles d'autant plus que les titulaires président les CHSCT. Nous souhaitons en débattre en séance.

Réponse Direction : Conformément à l'article 3 du RH00964, cette indemnité est payée aux agents tenant un emploi de chef ou de dirigeant d'unité de production.

Toutefois la question est instruite au niveau de la Direction du Fret.

Commentaire UNSA : Grâce à notre intervention, une petite avancée avec une réflexion plus large, nous remettons le sujet sur la table...

7 --- La suppression de la journée de carence a été obtenue le jeudi 7 juin, cette mesure est-elle entrée en vigueur le jour même ? Y a-t-il une rétroactivité envisagée ?

Réponse Direction : L'Entreprise a décidé de suspendre l'application de la journée de carence à la SNCF en raison d'une récente décision de justice, et dans l'attente de la décision du Tribunal de Grande Instance le 26/06/12. Des informations complémentaires seront alors fournies concernant les journées de carence déjà saisies.

Commentaire UNSA : Merci l'UNSA, malheureusement obligée d'attaquer l'entreprise pour faire respecter le Statut !...

4. Formation

8 --- La délégation demande pourquoi le taux de réalisation des entretiens individuels de formation avoisine toujours les 80% à la DFCA et demande qu'un effort particulier soit fait dans ce domaine.

Réponse Direction : Un diagnostic sur le sujet des EIF a été réalisé auprès de plusieurs managers sur l'ensemble des sites de la DFCA entre janvier et mai 2012. Il va aboutir à la mise en place d'actions de mise en qualité à compter de cet été et a pour ambition d'accroître les résultats de réalisation des EIF sur le périmètre DFCA. Toutes les explications liées à cette démarche seront exposées lors de la prochaine présentation du SPF.

Commentaire UNSA : Nous demandons à connaître ce diagnostic. Pour nous, les EIF doivent être optimisés que ce soit d'un point de vue quantitatif comme qualitatif. Que va mettre en œuvre la direction pour s'améliorer ?

5. Divers

9 --- La délégation UNSA-Cheminots demande une présentation du nouveau projet d'évaluation des potentiels cadres.

Réponse Direction : Il n'y a pas d'évolution de l'évaluation du potentiel des cadres sur le fond, mais sur les outils et l'animation :

- mise en place sur intranet du guide interactif des cadres,
- bourse de l'emploi actuellement en phase d'analyse de l'existant et d'étude d'évolution,
- mise en place de revues managériales à destination des CS en 2012.

Un point sera fait lors de la prochaine DP.

Commentaire UNSA : On nous dit que c'est l'animation qui va changer, les managers seront formés au processus...Pour nous, les conséquences seront bien plus importantes que la Direction veut bien le dire...Et les perspectives de carrière passent de 3 à 5 ans. Enfin, il est reconnu que la Bourse à l'emploi est obsolète et fonctionne mal...

6. Hors compétence

La délégation UNSA-Cheminots demande que soit réglé par la Direction le problème des autorisations pour le parking situé dans les emprises de la gare de Valenciennes

Commentaire UNSA : Le problème semble se résorber puisque le service de la Suge a commencé à valider des cartes. Mais le nombre de place est limité...Pour le moment les agents de Fret voient leur demande validée. Heureusement !...

La délégation UNSA-Cheminots demande quel est le point d'accostage «Cadres » notifié et prévu du 31/12/2012 ? Quelles sont les réorganisations touchant les Cadres ?

Commentaire UNSA : La direction doit penser que l'encadrement n'est pas intéressé par les réorganisations de l'établissement, puisqu'elle rejette systématiquement ce sujet. Et pourtant...

La délégation UNSA-Cheminots demande :

- une situation de l'évolution des plateformes DFCA
- un point sur toutes les réorganisations, restructurations ou suppressions réalisées et envisagées sur la DFCA et plateformes.
- à connaissance des avis des CHSCT pour les réorganisations.
- où en est le projet CPL de Woippy et du changement de locaux (ex douane)
- un point sur les organisations en cours dans la zone diffuse lorraine.

Commentaire UNSA : Lire ci-dessus !...

La délégation UNSA-Cheminots demande un point sur les marchés commerciaux du périmètre de la DFCA

Commentaire UNSA : Le 1^{er} trimestre 2012 est en retrait de 10% à cause de la morosité du marché, même si avril marque un léger mieux. Quelques trains supplémentaires prévus sur Creutzwald.

La délégation demande quel impact aura la reprise de la Conception/Adaptation d'ULFA à Lille sur le CO de la DFCA ?

Commentaire UNSA : Les agents de l'ULFA Forbach redoute de perdre de la charge et de la compétence. Nous avons interpellé le CHSCT à ce propos. Sujet évoqué le 21 juin.

Si vous voulez adhérer, renvoyez le bulletin ci-après, à :

UNSA/ Cheminots
M. Le Secrétaire Général de l'UNION Régionale de
Lorraine ou Lille
(lire adresses en couverture)

Réduction de 66 % sur impôts et

adhésion à l'ADEIC (Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur)

Bulletin d'Adhésion

NOM.....Prénom.....

Fonction.....Grade.....Qualification.....Niveau

Adresse domiciliaire

.....

EtablissementN° CP

Téléphone Service Téléphone Portable

Adresse EMail (perso ou SNCF)

A.....le,.....Signature.....

COTISATIONS 2012

Adhérents	Cotisations annuelles	Réduction	réel après réduc.	réel après réduc.
QUALIFICATION	Euros	d'impôt (66%)		
A/B - TA	87,00 €	57,42 €	29,58 €	2,47 €
C - TB 1	91,00 €	60,06 €	30,94 €	2,58 €
D 1 - TB 2	96,00 €	63,36 €	32,64 €	2,72 €
D 2 - TB 3	106,00 €	69,96 €	36,04 €	3,00 €
E 1	106,00 €	69,96 €	36,04 €	3,00 €
E 2	119,00 €	78,54 €	40,46 €	3,37 €
F 1	131,00 €	86,46 €	44,54 €	3,71 €
F 2	147,00 €	97,02 €	49,98 €	4,17 €
G 1	157,00 €	103,62 €	53,38 €	4,45 €
G 2	170,00 €	112,20 €	57,80 €	4,82 €
H 1	181,00 €	119,46 €	61,54 €	5,13 €
H 2	193,00 €	127,38 €	65,62 €	5,47 €
CS	206,00 €	135,96 €	70,04 €	5,84 €
Contractuels				
Exécution	87,00 €	57,42 €	29,58 €	2,47 €
Maîtrise	106,00 €	69,96 €	36,04 €	3,00 €
Cadres	131,00 €	86,46 €	44,54 €	3,71 €